

Plan national covoiturage du quotidien



En 2023, prenons la route ensemble !

La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050.

Nous devons transformer durablement nos habitudes et nos comportements. C'est le sens du plan sobriété énergétique annoncé par le Gouvernement en octobre 2022.

Parmi les secteurs ciblés, le sujet des transports et plus largement la mobilité du quotidien. Depuis début 2022, près de 4 millions de trajets ont été réalisés en covoiturage via des plateformes. C'est en très forte progression mais cela reste insuffisant pour répondre aux enjeux climatiques.

Conscient du potentiel, le Gouvernement lance – à partir du 1er janvier 2023 - un Plan Covoiturage ambitieux.

Dans le cadre de ce plan, des financements publics de l'Etat sont prévus pour développer le covoiturage :

- 1** Une prime de 100€ pour les primo-conducteurs (50M€)
- 2** Un soutien aux covoitureurs en complément des collectivités sur le principe 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité (50 M€)
- 3** Une mobilisation du Fonds vert à hauteur de 50M€ en 2023 pour soutenir les collectivités, notamment dans la réalisation d'infrastructures physiques de covoiturage pour structurer votre territoire.

Saisissez cette opportunité !

Le Plan covoiturage à l'échelle de votre territoire : Karos vous accompagne sur les grandes étapes

Une large majorité de vos administrés ne peuvent tout simplement pas se passer de leur véhicule, qui reste la seule option de déplacement au quotidien : elle est ainsi considérée comme un "mal nécessaire" par 87 % des Français vivant en zones périurbaines et 95 % de ceux habitant en zones rurales.

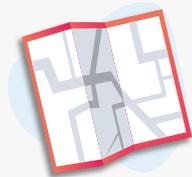
Pour traiter cet enjeu, le covoiturage du quotidien est une solution qui a désormais fait ses preuves à grande échelle dans de nombreuses collectivités compétentes et Régions



Lancement officiel du Plan covoiturage, mardi 13 décembre à Reims. Depuis la gauche : Olivier Binet (Co-fondateur de Karos), Christophe Bêchu (ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires), Clément Beaune (ministre des Transports)

1. Définir votre politique de covoiturage

L'envergure de la politique de covoiturage dépend du type de collectivité (Région, agglomération, métropole...), du contexte économique et du contexte de mobilité locale.



Quel périmètre géographique éligible ?

Les ressorts territoriaux des collectivités ne couvrent pas exactement la réalité des trajets du quotidien. En matière de covoiturage, il est conseillé de rendre éligible les trajets ayant pour Origine ou Destination le périmètre de votre collectivité.

Quelle tarification choisir ?

Pour accompagner le covoiturage du quotidien, le subventionnement des trajets est un levier essentiel. Toutes les collectivités déjà engagées sur le sujet ont fait le choix de subventionner. De la gratuité à l'alignement tarifaire sur la tarification du transport en commun en passant par des subventionnements sur mesure ou zonaux, plusieurs options s'offrent aux collectivités, avec des impacts significatifs sur le report modal et l'accélération de la complémentarité avec le transport public



En 2023, l'Etat finance la moitié de l'incitation financière que proposent certaines collectivités aux conducteurs et passagers sur la base du principe 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité.

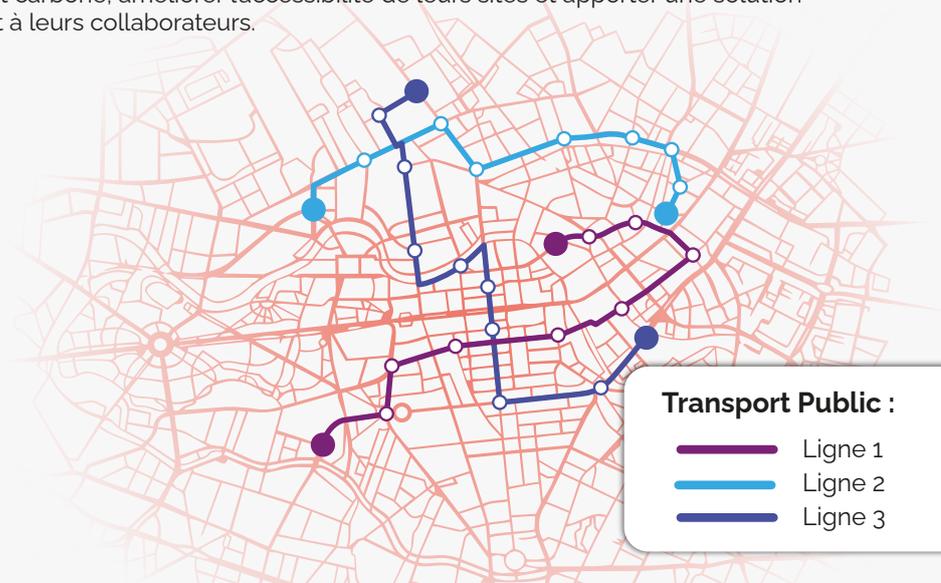
Comment assurer la complémentarité avec le réseau de transport en commun ?



Le covoiturage est le maillon indispensable de la chaîne de mobilité. Il renforce et garantit votre réseau de transport en commun. Un covoitureur peut devenir un usager de votre réseau de transport public. Selon la dimension de votre collectivité et de votre réseau de transport en commun, vous pouvez mettre en place des dispositifs pour renforcer cette complémentarité : personnalisation d'un réseau de covoiturage au nom du réseau de transport en commun, mise en place de l'intermodalité entre transport en commun et covoiturage, intégration du covoiturage dans le calculateur d'itinéraires de la collectivité, tarification unique...

Comment favoriser le covoiturage domicile-travail en lien avec les employeurs du territoire ?

Les trajets domicile-travail constituent la majorité des trajets de covoiturage du quotidien. Pour massifier le covoiturage, il est essentiel de co-construire une démarche de covoiturage en lien avec les employeurs du territoire pour permettre à ces derniers de réduire leur impact carbone, améliorer l'accessibilité de leurs sites et apporter une solution de pouvoir d'achat à leurs collaborateurs.



2. Déployer maintenant votre service public de covoiturage



Pour votre collectivité

Karos vous accompagne pour formaliser un partenariat et un budget éligible au plan national de covoiturage du quotidien.

Pour vos administrés "conducteurs"

Une prime de 100 euros sera versée pour chaque conducteur qui devient covoitureur pour la première fois.

Enveloppe globale de 50 millions d'euros en 2023.

Conditions d'éligibilité :

- Passer par Karos, opérateur de covoiturage partenaire de l'opération
- Être un nouveau covoitureur du quotidien (ou ancien de plus de 3 ans).
- Réaliser 10 covoitages pour percevoir l'intégralité des 100€ (50€ au 1er covoiturage et le solde au 10ème covoiturage dans les 3 mois après le premier).



Pour vos administrés "passagers"

Le Gouvernement soutiendra aussi le covoiturage en finançant la moitié de l'incitation financière que propose votre collectivités aux passagers sur la base du principe 1€ de l'État pour 1€ de la collectivité.

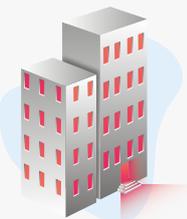
Enveloppe globale de 50 millions d'euros en 2023.

1 euro versé en faveur du covoiturage peut générer jusqu'à 7 euros de gain de pouvoir d'achat !

Pour votre territoire

Des infrastructures physiques telles que les lignes / corridors de covoiturage avec Karos Corridor pour structurer votre territoire

Enveloppe globale de 50 millions d'euros en 2023.



Pour vos employeurs

Un accompagnement gratuit de tous les employeurs du territoire et de leurs salariés. Une meilleure desserte de vos zones d'emplois. Une plus grande attractivité des entreprises engagées.

Pour les générations futures

Une action en faveur du climat dont les répercussions sont directement quantifiables (Gain de CO2, objectifs de votre PCAET)



Qui sommes-nous ?

Opérateur de référence du covoiturage du quotidien depuis 2014, Karos travaille avec près de 25 collectivités partenaires en France, et 300 employeurs.

Ils nous font déjà confiance :



Opérateur référencé par les centrales d'achat public et membre fondateur du Registre de preuve de covoiturage.



Une question, un projet ?

Les équipes de Karos sont à votre disposition pour vous conseiller dans votre politique de covoiturage du quotidien.



Romain Francoz

Vice-président Collectivités

☎ 06 28 25 54 58



Mario Le Bras

Responsable Collectivités et Affaires publiques

☎ 07 84 82 76 24



Sylvain Patou

Responsable Développement Collectivités

☎ 06 52 51 19 86



Olivier Binet

Co-fondateur Président

☎ 07 82 81 51 80

@ territoires@karos.fr